



L'ASSOCIATION PIERRES ET SIGILLEES

Et

LA MUNICIPALITE

Se mobilisent pour l'église St Médard

Et organisent des animations sur la place du village

SAMEDI 23 AOÛT 2025

Nous sommes tous attachés à notre patrimoine local, l'église St Médard nécessite d'importants travaux qui deviennent urgents. Une étude commanditée par la municipalité a été réalisée par des architectes experts en patrimoine, elle montre la nécessité d'entreprendre certains travaux rapidement.

La Fondation du Patrimoine a montré son intérêt pour ce projet et soutient la commune.

Un appel aux dons a déjà été mis en place, malheureusement à l'heure actuelle les sommes collectées ne sont pas suffisantes.

Aussi cette journée a été décidée afin de relancer la mobilisation de chacun autour de l'église.

Les sommes récoltées ce jour là seront reversées dans leur intégralité à la Fondation du Patrimoine.

Cette manifestation sera située sur la place du village avec au programme :

- 16h30 visite commentée de l'église et accès au clocher pour ceux qui le souhaitent
- 18h Apéro-concert avec le duo de saxophonistes « Mich et Lous »
- 20h Repas villageois animé par le groupe « Suzanne et Moi » - piano/jazz

Au Menu :

- ✓ Melon / charcuterie (charcuterie Clavel)
- ✓ Aligot / saucisse (boucherie Frézal)
- ✓ Tarte aux pommes (boulangerie l'Atelier n°2)

Si vous désirez y participer, nous vous demandons de bien vouloir compléter le bon ci-dessous, et de nous le retourner.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter à mairie.

Votre bulletin doit nous parvenir **au plus tard le 20 Août 2025 à la mairie.**

Pour tout renseignement

Jean-Luc BERTRAND

Tél : 06 80 10 50 33

Guyène FAGES

Tél : 06 71 67 51 50

Pour le retour des bulletins d'inscription par courrier

ASSOCIATION PIERRES ET SIGILLEES

Mairie

4 Place de l'église Saint-Médard, 48500 Banassac-Canilhac

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Nombre de repas adultes : x 18 € =

Nombre de repas enfants jusqu'à 10 ans : x 10 € =

Total à régler à l'inscription : *L'inscription sera définitive qu'à la réception du paiement*

Par chèque à l'ordre de l'association « Pierres et Sigillées » ou espèces, à déposer ou envoyer à la mairie de Banassac-Canilhac.

A : Le : Signature :